



Préavis et congés payés

Par **minnie71**, le **18/11/2015** à **11:32**

Bonjour,

mon mari souhaite donner sa démission pour débiter un nouveau travail en date du 04/01/2016. Il a un préavis d'un mois. Il avait déposé une demande de congés payés pour la période du 28 au 31/12/2016 qui n'a pas encore été acceptée. A partir de quelle date doit-il faire courir le préavis ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **18/11/2015** à **17:28**

Bonjour,

Le préavis commence dès la réception de la lettre de démission et est normalement suspendu par des congés payés prévus avant son début...